

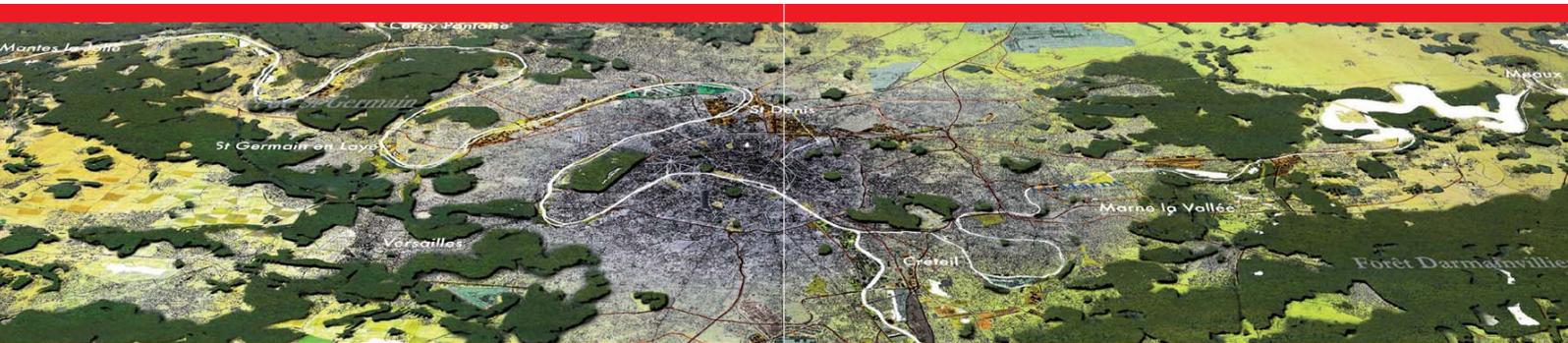


**Métropole
du Grand Paris**



**5 minutes
pour
comprendre...**

La Métropole du Grand Paris a pour **vocation...**



d'**AMÉLIORER**
la vie de ses
7,15 millions
d'habitants

de **SOUTENIR** et
d'**HARMONISER**
le développement
des territoires

de **DÉVELOPPER**
un modèle urbain
social et économique
durable

de **FAIRE**
RAYONNER
son territoire à
l'international

11 territoires + Paris = 131 communes
 7,15 M d'habitants en 2014 dont 1,6 millions de jeunes de moins de 20 ans
 814 km² = 7 fois la superficie de Paris

46,8 M de visiteurs / an : 1^{ère} destination au monde
 4,1 M d'emplois : 1^{er} pôle d'emploi d'Europe

75 % du PIB régional et 23 % du PIB national
 7 sur 10 créations d'entreprises en Île-de-France se font dans la métropole

38 M de m² de surface soit le 1^{er} parc d'Europe de bureaux
 Une économie créative de 450 000 emplois, moteur de l'attractivité internationale

FAITS & CHIFFRES

Une gouvernance équilibrée et partagée

- **209 élus** représentant les 131 communes et désignés à la proportionnelle à la plus forte moyenne avec au moins un représentant par commune.
- **1 bureau** composé du président, de 20 vice-présidents et de 10 conseillers délégués représentatifs de toutes les sensibilités et de tous les territoires.
- **1 conseil** de développement représentant la société civile, pour proposer une approche spécifique et prospective des réalités et des enjeux.
- **1 conférence des présidents de territoires**, instance de coordination et d'harmonisation des politiques d'aménagement et de développement, pour faire projet commun et s'enrichir des spécificités et des dynamiques territoriales.

7 COMMISSIONS THÉMATIQUES

- FINANCES
- PROJET MÉTROPOLITAIN
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & ATTRACTIVITÉ
- DÉVELOPPEMENT DURABLE & ENVIRONNEMENT
- HABITAT ET LOGEMENT
- AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE, INNOVATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES, R&D
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Un système de coopération inédit

Au 1^{er} janvier 2016, un système inédit d'intercommunalité à 2 niveaux (métropole EPCI / territoires EPT), est mis en place. Cette innovation institutionnelle permet de traiter les sujets de manière pertinente à un niveau stratégique pour la métropole, pragmatique et opérationnel pour les territoires.
 Entre 2016 et 2018, la métropole sera dotée progressivement de 4 compétences obligatoires stratégiques qui guideront les 10 compétences opérationnelles des



POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE



DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

territoires. La métropole s'attache, dans un esprit réaliste et respectueux des identités locales, à élaborer une vision et un projet métropolitain répondant aux enjeux d'attractivité et de solidarité.

Elle travaille par ailleurs, sur la définition de « l'intérêt métropolitain » pour clarifier les niveaux de compétence.

La métropole s'affirme et s'engage

Dès sa création la métropole s'est engagée dans de nombreuses actions.

- L'appel à projets pour un Grand Paris innovant : « **Inventons la Métropole du Grand Paris** ».
- La mise en œuvre du **Fonds d'investissement métropolitain**.
- Le soutien aux **projets des territoires** :
 - pour la réduction des coupures urbaines avec la réalisation de franchissements pour amplifier le développement,
 - pour la lutte contre les nuisances sonores,
 - pour la réalisation d'un réseau complet de circulations douces et le soutien à la pratique du vélo.
- Le lancement du **Plan Climat-Air-Energie** métropolitain.
- L'opération « **Consommons français** » pour valoriser auprès des opérateurs de restauration collective les producteurs français.
- La mise en place du label « **Rouler propre** » incitant les professionnels à remplacer leurs véhicules professionnels polluants au diesel.
- Le **soutien aux industries et zones artisanales** durables et innovantes.
- Le **pass musées** pour mettre en réseau les lieux de culture de la métropole.

LES 10 COMPÉTENCES DES TERRITOIRES

3 COMPÉTENCES PARTAGÉES AVEC LA MÉTROPOLE

AMÉNAGEMENT
 Opérations d'aménagement, actions de restructuration urbaine, constitution de réserves foncières



HABITAT

OPH, améliorations du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 Zone d'activité, actions de développement économique

7 COMPÉTENCES PROPRES

Assainissement et eau

Plan local d'urbanisme

Plan Climat-Air-Energie

Gestion des déchets ménagers et assimilés

Equipements culturels et sportifs d'intérêt territorial

Politique de la ville

Action sociale d'intérêt territorial



Vous souhaitez en savoir plus ?

 @GrandParisMGP

www.metropolegrandparis.fr